MAIRIE DE LA DOMINELAIS

35390 ILLE ET VILAINE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500986-20261116-2026061-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-061

Nombre de Conseillers :
en exercice 15
présents 13
votants 13 + 2 pouvoirs
pour 15

L'an deux mil vingt-six, le lundi seize novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2026

PRESENTS : Mr BERTON – Mme MORICEAU - Mr HAUTBOIS – Mr HAMON - Mme CHOQUET - Mr BELLEIL – Mme BOSSARD - Mr JAHENY – Mr MONVOISIN - Mme GAGEOT - Mr CHIFFOLEAU - Mme GUINARD - Mr PEU

ABSENTS : Mme LEMOINE a donné procuration à Mme MORICEAU

Mme MEROT a donné procuration à Mr HAUTBOIS

Mme MORICEAU a été élue secrétaire

Objet : Horaires et tarifs de location de la grande salle dans l'ancien Presbytère

Suite à la réhabilitation du Presbytère, un premier bâtiment de 104 m2 a été livré le 16 octobre 2026 comprenant une salle de 84 m2 destinée entre-autre à la location. Monsieur le Maire propose de la dénommer salle des Bruyères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Fixe ainsi qu'il suit les tarifs de location de la salle des Bruyères

	COMMUNE
Réunion famille suite à obsèques	100 €
Journée (de 8h00 à 22h00)	300 €
Journée résidence séniors (de 8h00 à 22h00)	150 €

- Le paiement sera dû dans son intégralité, à la signature du contrat.
- La remise des clés s'effectuera à l'état des lieux, en contrepartie d'une attestation d'assurance, d'un chèque de caution et sur présentation du justificatif de paiement.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500986-20261116-2026061-DE

- En cas d'annulation de la réservation, aucun remboursement ne sera effectué mais une nouvelle date d'occupation pourra être proposée.

- Un chèque de caution d'un montant de 1 000 € sera versé en même temps que la remise des clés pour toutes éventuelles dégradations intérieures et extérieures et pour le nettoyage de la salle ainsi qu'en cas de dépassement d'horaires.

- La salle est louée équipée en tables, chaises, vaisselle (assiettes, verres, couverts et tasses) et autres équipements de cuisine. Concernant la vaisselle, une somme de 2,00 € sera réclamée au titulaire du contrat de location, par objet manquant (cassé ou perdu).

- Les montants des locations fixés ci-dessus peuvent être modifiés à tout moment par une nouvelle délibération. C'est le prix au moment de la location qui s'appliquera et non celui en vigueur à la date de la réservation.

- Horaire en journée : 8h00 à 22h00.

- Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter de ce jour.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

Le Maire,

Jean-Éric BERTON

